



Alken, 20.02.2023

Implication et engagement de la direction dans la chaîne de contrôle PEFC

Par la présente, la direction confirme son implication et son engagement en vue d'introduire et maintenir la chaîne de contrôle PEFC conformément aux normes en vigueur, en l'adaptant à la nature, la portée et l'ampleur des travaux effectués. Cela vaut également pour les activités sous-traitées (par exemple le fraisage de poteaux si celui-ci est effectué pour notre compte) concernées par la chaîne de contrôle PEFC. Govaerts Recycling fera uniquement des mentions PEFC et des déclarations liées au PEFC qui, à notre connaissance, sont correctes et relèvent de sa chaîne de contrôle PEFC.

La direction déclare également qu'elle respecte son obligation d'introduire et de satisfaire aux exigences sociales, sanitaires et de sécurité de cette norme.

- a) n'empêche pas les travailleurs de se réunir librement, de choisir leurs représentants et de mener des négociations collectives avec la direction ;
- b) ne procède pas à du travail forcé ;
- c) n'emploie pas des travailleurs sous l'âge minimum légal de 15 ans ou un âge d'obligation scolaire plus élevé ;
- d) traite tous les travailleurs de manière équitable, notamment sur le plan de l'embauche, de la promotion, de la répartition du travail et du licenciement ;
- e) offre des conditions de travail saines et sécurisées, ainsi que de la documentation et des rapports à cet égard.

Une copie de la présente déclaration sera communiquée au personnel, aux fournisseurs, aux clients et aux autres parties intéressées. La direction a signé un contrat concernant la certification de conformité (chaîne de contrôle). Marleen Govaerts, directrice générale, a la plus haute responsabilité et la plus haute compétence concernant la chaîne de contrôle. Hans de Bruycker et Sonja Peeters sont désignés en tant que membres du personnel responsables et compétents.

Marleen Govaerts
Administratrice déléguée

DocuSigned by:

CA1F70033C4F4D9...